

MIRECOURT

Autour de la santé mentale

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) de l'Ouest vosgien, bat toujours la campagne afin d'améliorer la santé mentale de la population. Il vient en particulier de se réunir en mairie de Mirecourt.

■ Le Conseil local de santé mentale (CLSM), c'est quoi ?

C'est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, et le service de psychiatrie publique, pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population concernée. Espace de concertation, il intègre les usagers et les

habitants ainsi que tous les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, afin de permettre la planification et le développement des politiques locales de santé.

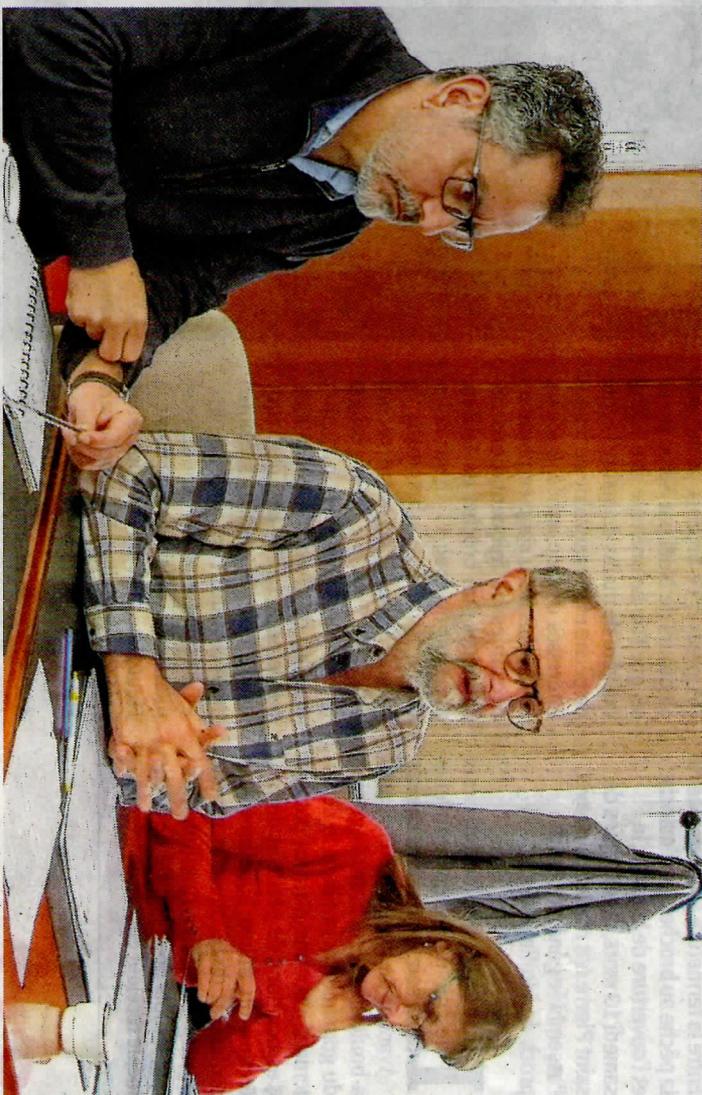
■ Un peu d'histoire

En 2005, au terme d'un diagnostic de territoire sur la santé et sur l'offre de soins, le territoire de l'Ouest vosgien a souhaité associer le Pôle de psychiatrie de l'Ouest Vosgien du CH Ravenel, afin de travailler sur cette thématique de santé mentale. Mais il a fallu attendre mai 2009 pour voir naître le premier CLSM de l'Ouest vosgien, toujours présidé par Gustave Maire, en tant que maire honoraire d'Offroicourt.

■ Des paroles aux actes

Lors de sa dernière réunion, le CLSM a pris les décisions suivantes :

Il participera aux Semaines d'information sur la santé mentale, en organisant le 14 mars après-midi à Mirecourt, une manifestation à destination des professionnels et bénévoles de l'Ouest vosgien, en lien avec le thème défini au niveau national « parentalité et enfance ».



Gustave Maire, président du CLSM de l'Ouest vosgien, entouré du docteur Saman, chef du pôle de psychiatrie de l'Ouest vosgien, et de Mme Gueniot, représentante de l'ARS.

■ Un groupe de travail a par ailleurs été constitué

Il proposera une information régulière à destination des élus au niveau des communautés de com-

munes, afin de présenter le CLSM et de parler de la santé mentale plus globalement. Enfin, la constitution d'un comité de pilotage, la mise en place

d'actions innovantes et d'une formation pour les usagers qui intégreront le CLSM, ont également été abordées au cours de cette réunion.

4

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) se réunit 4 fois par an afin d'améliorer la santé mentale de la population.